



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 01 MARS 2024

**AFFAIRE N° 08-20240301**

**AVANCE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CASUD AU  
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués par voie dématérialisée, le 23 février 2024, ainsi que par voie postale, le 24 février 2024 (M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240301, de l'affaire n° 07 à n° 08-20240301, de l'affaire n° 11 à n° 12-20240301, de l'affaire n° 17 à n° 30-20240301), puis de celle de Monsieur Bachil VALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président (affaire n° 06-20240301 et de l'affaire n° 13 à n° 16-20240301 (l'affaire n° 16-20240301 ayant été reportée en l'absence de quorum)) et celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2<sup>e</sup> Vice-Président (de l'affaire n° 09 à n° 10-20240301).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 38

Absents représentés : 05

Absents : 05

Déport des conseillers  
intéressés à l'affaire ou  
ne prenant pas part au  
vote : 01

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

THIEN AH KOON André (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240301, de l'affaire n° 07 à n° 08-20240301, de l'affaire n° 11 à n° 12-20240301, de l'affaire n° 17 à n° 30-20240301), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice.

BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon –**

DOMITILE Noëline représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée représentée par VIENNE Axel, LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude, HUET Marie-Josée représenté par MUSSARD Rose Andrée.

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune du Tampon –**

THIEN AH KOON André (à l'affaire n° 06-20240301, de l'affaire n° 09 à n° 10-20240301, de l'affaire n° 13 à n° 16-20231208).

BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

**- Commune de Saint-Joseph -**

HUET Mathieu, KBIDI Emeline.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 08-20240301****AVANCE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CASUD AU SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président rappelle à l'Assemblée que le montant des participations financières des collectivités membres au syndicat mixte de Pierrefonds a été fixé dans les conditions suivantes pour l'année 2023.

Collectivités	Taux	2023
CIVIS	43,40%	699 792,00
CASUD	23,21%	374 242,00
REGION	15,00%	241 863,00
DEPARTEMENT	15,00%	241 863,00
SAINT-LEU	3,39%	54 251,00
	<b>100%</b>	<b>1 612 011,00</b>

Par ailleurs, au titre de la préparation de leur prochain Budget Primitif 2024 qui devra être voté avant le 15 avril prochain, le syndicat mixte de Pierrefonds sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1,694 millions d'euros à répartir entre les quatre collectivités membres, à savoir la Région, le Département, la CIVIS et la CASUD, à hauteur de 423 500 euros chacune.

Cette subvention exceptionnelle, visant à consolider les comptes de la structure dans un contexte de reconstruction de la desserte de l'aéroport de Pierrefonds, viendrait se rajouter en 2024 à la contribution annuelle de 1,612 millions d'euros.

Cette demande financière exceptionnelle sera examinée à l'occasion du vote du budget primitif 2024 de la CASUD prévu début avril prochain.

En attendant de définir pour l'année 2024 les contours de la participation financière de la CASUD au Syndicat Mixte de Pierrefonds, une avance de 50 % de la contribution versée en 2023 pourrait d'ores et déjà être attribuée pour permettre à ce dernier de démarrer son activité dans de bonnes conditions.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'attribution pour l'année 2024 au syndicat mixte de Pierrefonds d'une avance de 50 % de la participation financière versée en 2023, correspondant à un montant de 187.121 euros,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

RC9

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, M. LEBRETON Patrick ne prenant pas part au vote de cette affaire, à la majorité des suffrages exprimés (13 abstentions : M. HUET Henri Claude, Mme JAVELLE Blanche Reine, M. MUSSARD Harry, Mme FULBERT-GERARD Gilberte, M. HOAREAU Sylvain, M. LEBON David, Mme LEICHNIG Stéphanie, Mme LEVENEUR Inelda, Mme MUSSARD Rose Andrée, M. VIENNE Axel, Mme LEJOYEUX Marie Andrée représentée par M. VIENNE Axel, M. LANDRY Christian représenté par M. HUET Henri-Claude, Mme HUET Marie-Josée représentée par Mme MUSSARD Rose Andrée),

- approuve l'attribution pour l'année 2024 au syndicat mixte de Pierrefonds d'une avance de 50 % de la participation financière versée en 2023, correspondant à un montant de 187.121 euros,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 13

Contre : 00

Pour : 29

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 05/03/2024